

Le présent document renferme des renseignements essentiels sur le First Asset Utility Plus Fund (le « Fonds ») et les parts de catégorie F du Fonds que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec First Asset Investment Management Inc. par téléphone au 1-877-642-1289 (sans frais) ou au 416-642-1289 ou par courriel à l'adresse [info@firstasset.com](mailto:info@firstasset.com) ou visitez le [www.firstasset.com](http://www.firstasset.com).

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

**BREF APERÇU**

<b>Code du Fonds :</b>	FAF5905	<b>Gestionnaire du Fonds :</b>	First Asset Investment Management Inc.
<b>Date de création de la catégorie :</b>	11 janvier 2011	<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	First Asset Investment Management Inc.
<b>Valeur totale du Fonds le 31 mars 2018 :</b>	1 065 988 \$	<b>Distributions :</b>	Trimestriellement, l'avant-dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre
<b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>	2,04 %	<b>Placement minimal :</b>	500 \$ pour le placement initial, 100 \$ pour chaque placement supplémentaire

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

Le Fonds investit principalement dans des titres de participation d'émetteurs canadiens qui ont une capitalisation boursière de plus de 200 M\$. Les titres incluront des titres de sociétés, de sociétés en commandite et de fiducies canadiennes et américaines. Le portefeuille sera axé sur les émetteurs des secteurs des services publics (électricité, eau, gaz), des infrastructures énergétiques (y compris l'énergie renouvelable et les pipelines) et des télécommunications ainsi que sur les entreprises stables qui ont un fort historique de croissance de leurs bénéfices et/ou de leurs dividendes. Le Fonds prévoit investir au maximum 25 % dans des titres d'émetteurs étrangers.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mars 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

**10 principaux placements**

	<b>% de la valeur liquidative</b>	<b>Répartition des placements</b>	<b>% de la valeur liquidative</b>
1 First Asset Active Utility & Infrastructure ETF	25,28	Services publics	40,37
2 Boralex Inc.	5,82	Fonds d'investissement	25,28
3 Algonquin Power & Utilities Corp.	4,69	Énergie	23,21
4 Enercare Inc.	4,66	Biens de consommation discrétionnaire	5,88
5 Northland Power Inc.	4,36	Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,84
6 Inter Pipeline Ltd	3,84	Matériaux	1,48
7 Pembina Pipeline Corp	3,62	Soins de santé	1,08
8 Canadian Utilities Ltd.	3,53	Immobilier	0,41
9 Enbridge Income Fund Holdings Inc	3,50	Autres passifs, moins les actifs	-1,55
10 Innergex énergie renouvelable inc.	3,27		<b>100,00</b>
<b>Pourcentage total des dix principaux placements :</b>	<b>62,57</b>		
<b>Nombre total de placements :</b>	<b>34</b>		

**QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?**

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

**NIVEAU DE RISQUE**

Le Gestionnaire du Fonds estime que la volatilité de ce Fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	<b>Faible à moyen</b>	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	-----------------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* dans le prospectus simplifié du Fonds.

### AUCUNE GARANTIE

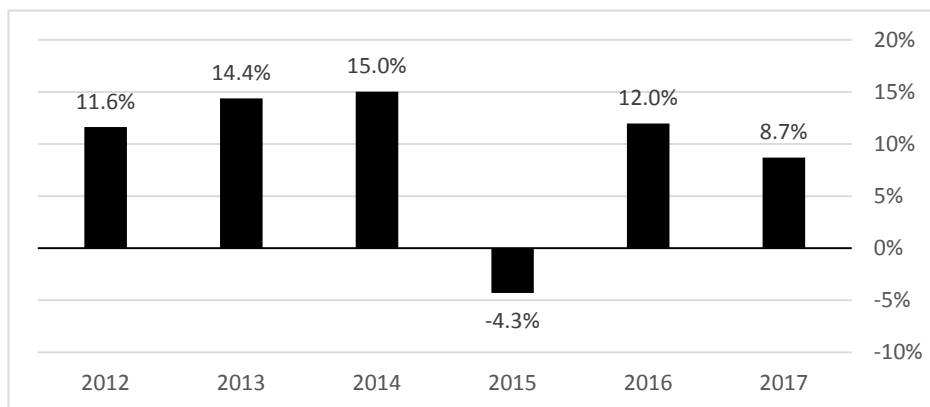
Comme pour la plupart des fonds, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de catégorie F du Fonds au cours des six dernières années. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

#### Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie F du Fonds chacune des six dernières années. La valeur du Fonds a diminué pendant une de ces six années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce Fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



#### Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie F du Fonds sur trois mois au cours des six dernières années. Le meilleur et le pire rendement sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	10,4 %	31 décembre 2013	Votre placement augmenterait à 1 104 \$
Pire rendement	-6,5 %	28 février 2018	Votre placement chuterait à 935 \$

#### Rendement moyen

Une personne qui a investi 1 000 \$ dans des parts de catégorie F du Fonds à la création du Fonds aurait eu 1 748 \$ au 31 mars 2018, ce qui correspond à un rendement composé annuel de 8,0 %.

### À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds convient aux investisseurs qui :

- recherchent des distributions en espèces périodiques et une faible croissance du portefeuille sous-jacent;
- sont prêts à accepter plus de risques que s'ils investissaient dans des obligations de sociétés, mais moins que s'ils investissaient dans des titres de participation canadiens

### UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

- plus volatils;
- ont un horizon d'investissement à long terme;
- recherchent une faible plus-value du capital afin de compléter leur revenu à court terme;
- sont disposés à accepter un niveau de risque de placement faible à moyen.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds (y compris les gains en capital imposables) s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie à l'autre et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

**1. Frais d'acquisition** – Vous ne payez pas de frais d'acquisition lorsque les parts de catégorie F sont acquises ou rachetées.

**2. Frais du Fonds** – Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Au 31 décembre 2017, les frais des parts de catégorie F du Fonds s'élevaient à 2,14 % de leur valeur, ce qui correspond à 21,40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

**Ratio des frais de gestion (RFG)** – Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation pour les parts de catégorie F du Fonds. Le Gestionnaire du Fonds a renoncé à certains frais du Fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.

**Taux annuel**  
**(en % de la valeur du**  
**Fonds)**  
2,04 %

**Ratio des frais d'opérations (RFO)** – Il s'agit des frais de transactions du Fonds.

0,10 %

**Frais du Fonds**

2,14 %

**Renseignements sur la commission de suivi** – Vous ne payez pas de commission de suivi pour les parts de catégorie F du Fonds.

**3. Autres frais** – Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de catégorie F du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais de substitution</b>	Le Fonds n'impute pas de frais de substitution. Votre représentant pourrait vous imputer des frais de substitution, qui sont négociés entre votre représentant et vous, pouvant totaliser 2 % de la valeur des parts échangées.
<b>Frais de négociation à court terme</b>	1,5 % du prix d'émission initial des parts que vous faites racheter dans les 60 jours de l'achat. Ces frais sont remis au Fonds.
<b>Frais de courtage :</b>	Les parts de catégorie F du Fonds ne peuvent être achetées que dans un compte à base de frais. Le montant que vous payez à votre représentant, le cas échéant, dépend des conditions de l'arrangement que vous avez conclu avec la société de votre représentant.

---

**ET SI JE CHANGE D'IDÉE?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- (i) de résoudre un contrat de souscription d'organismes de placement collectif dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds; ou
- (ii) d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

---

**RENSEIGNEMENTS**

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, veuillez communiquer avec le Gestionnaire du Fonds ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

First Asset Investment Management Inc.  
2 Queen St. E., Suite 1200, Toronto (Ontario) M5C 3G7  
Tél. : 416-642-1289 • 1-877-642-1289  
Courriel : [info@firstasset.com](mailto:info@firstasset.com)  
Site Web : [www.firstasset.com](http://www.firstasset.com)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée *Comprendre les organismes de placement collectif*, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse : [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca)